

Approving Competent Authority / Country

DIRECTION GENERALE DE
L'AVIATION CIVILE
FRANCE

2.

AUTHORISED RELEASE CERTIFICATE EASA FORM 1

3. Form Tracking Number

22-42832 / 4

Organisation Name and Address

Safran Aircraft Engines
2, Boulevard du Général Martial Valin 75015 PARIS France

5. Work Order/Contract /Invoice

CPE13859201

3. Item

7. Description

8. Part No

9. Qty

10. Serial No

11. Status / Work

1 PACKING,PREFORMED O'RING

200

N/A

NEW

2. Remarks

Box number 337730001

3a. Certifies that the items identified above were manufactured in conformity to :

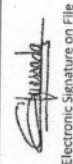
☒ approved design data and are in a condition for safe operation

☐ non-approved design data specified in block 12

14a. ☐ Part-145 A.50 Release to Service ☐ Other regulation specified in Block 12

Certifies that unless otherwise specified in block 12 the work identified in block 11 and described in block 12 was accomplished in accordance with Part 145 and in respect to that work the items are considered ready for release to service.

3b. Authorised Signature


Electronic Signature on File

13c. Approval / Authorisation Number

FR.21G.0007

3d. Name

QUESSADA Cedric

Electronic Signature on File

14b. Authorised Signature

14c. Certificate / Approval Ref. No

13e. Date (dd mm yyyy)

22 Jun 2022

14d. Name

14e. Date (dd mm yyyy)

SER / INSTALLER RESPONSIBILITIES

This certificate does not automatically constitute authority to install the item(s).

Where the user / installer performs work in accordance with regulations of an airworthiness authority different than the airworthiness authority specified in block 1. It is essential that the user / installer ensures that his / her airworthiness authority accepts items from the airworthiness authority specified in block 1.

Statements in blocks 13a and 14a do not constitute installation certification. In all cases aircraft maintenance records must contain an installation certification issued in accordance with the national regulations by the user / installer before the aircraft may be flown.



CFM INTERNATIONAL SA -
FILIALE COMMUNE DE
SAFRAN AIRCRAFT ENGINES (FRANCE)
ET DE GENERAL ELECTRIC (U.S.A.)
SA AU CAPITAL DE 60.000 EUR
SIEGE SOCIAL 2 BD DU GENERAL MARTIAL VALIN
75724 PARIS CEDEX 15 RCS 302 527 700

E POWER
: FLIGHT

PROGRAMME PROGRAM LEAP

PAGE 1 / 1

MEMO OF SHIPMENT
INSPECTION RELEASE NOTE

22-42832

DATE 22/06/2022

CONTACT ADMINISTRATOR :

CFM C/O SAFRAN AIRCRAFT ENGINE
ROND-POINT RENE RAVAUD BAT. 60
MOISSY CRAMAYEL
FRANCE
77550

SHIP FROM :

CFMSA DISTRIBUTION CENTER
CENTRE DE VILLAROCHE BAT. 60
ROND-POINT RENE RAVAUD
77550 MOISSY-CRAMAYEL FRANCE

SOLD

AJ WALTER AVIATION LTD
THE HEADQUARTERS
MAYDWELL AVENUE

RH13 0SH UNITED KINGDOM

DELIVERY PRIORITY NUMBER OF CONTAINERS

CONSIGN TO :

AJ WALTER AVIATION LTD C/O

FEDEX P1 124277507

77550 MOISSY CRAMAYEL FRANCE

CONTAINER TYPE CASE N°

337730001

DIMENSIONS (cm)

35 35 20

SHIP TO :

AJ WALTER AVIATION LTD
LOGISTICS CENTRE
THE BUSINESS PARK
MAYDWELL AVENUE
RH13 0AS SLINFOLD - WEST SUSSEX

GR/WT (kg)

4,600

N/WT (kg)

4,400

CASE VOL (M3)

0,025

OC	ORIGIN	SERIAL NO.	ORDER / ITEM NO.	PART NUMBER	KEYWORD	QTY UM	UNIT PRICE (USD)	TOTAL AMT (USD)
88683010	925		CPE13859207 1	2525M65P02	GASKET	7 EA	694.00	4 858.00
88682510	925		CPE13859202 1	2527M91P02	RING	3 EA	263.00	789.00
88683210	925		CPE13859208 1	2532M16P02	RING	5 EA	413.25	2 066.25
88682810	925		CPE13859201 1	649-393-018-0	PACKING	200 EA	1.30	260.00
88683410	925		CPE13859210 1	9111M35P02	SCREW	20 EA	38.25	765.00
88682910	925		CPE13859204 1	9111M35P05	SCREW	20 EA	37.00	740.00
88682710	925		CPE13859203 1	9375M33P01	GASKET	15 EA	58.75	881.25
88683110	925		CPE13859206 1	B1316-04911	FILTER	7 EA	883.00	6 181.00

TOTAL AMOUNT: (USD) 16 540.50

CIVIL AIRCRAFT ENGINE PARTS

We certify that apart from exceptions or waivers noted above, the present supply has been manufactured conforming to the technical specifications in the customer's contract, order or suborder, and that, after, all inspection and tests operations have been performed, it means in all respects the particular specifications therewith as well as the drawings, standards and regulations in force applicable thereto.

CFM SA

Ref. 003377300001

Du 22/06/2022



Expéditeur/Shipper CFM Intl SA ROND-POINT RENE RAVAUD CENTRE DE VILLAROCHE BAT. 60 77550 MOISSY-CRAMAYEL FR		Destinataire/Consignee AJ WALTER AVIATION LTD LOGISTICS CENTRE THE BUSINESS PARK MAYDWELL AVENUE RH13 OAS SLINFOLD - WEST SUSSEX GB		Notifier à/Notify to AJ WALTER AVIATION LTD C/O ***** FEDEX P1 124277507 - 77550 MOISSY CRAMAYEL FR		SAFRAN AIRCRAFT ENGINES Acheteur/Buyer AJ WALTER AVIATION LTD THE HEADQUARTERS MAYDWELL AVENUE - RH13 OSH SLINFOLD, WEST SUSSEX GB	
Identifiant TVA / VAT Ident Nbr FR90302527700		Identifiant TVA / VAT Ident Nbr GB717870119				Identifiant TVA / VAT Ident Nbr GB717870119	
Incoterm Lieu/Place Incoterm EXW MOISSY CRAMAYEL		Zone 1		Transport informations		Devise/Currency USD Nature de (Type of) transaction 11-	

Colis/Case N 337730 1 CARTON DE 35X35X20	Long/Length (cmt) 35,000	Larg/Width (cmt) 35,000	Haut/Height (cmt) 20,000	Poids Brut/Gross Weight (Kgm) 4,60			Poids Net/Net Weight (Kgm) 4,40		Volume (M3) 0,025
Part number	Keyword	Purchase Order		Origin	Qty	Un	Unit price	Amount	Tariff

Type 000 CFM56

649-393-018-0

9111M35P02

9111M35P05

Type 15C CFM56

9375M33P01

Type 1X1 LEAP

2525M65P02

PACKING

SCREW

SCREW

CPE13859201

CPE13859210

CPE13859204

US

US

US

200,00

20,00

20,00

1,30

38,25

37,00

260,00

765,00

740,00

4016930090

7318159589

7318159589

GASKET

CPE13859203

US

15,00

58,75

881,25

8484100090

GASKET

CPE13859207

US

7,00

694,00

4858,00

8484100090

FACTURE EXPEDITION/Shipping Invoice

Ref. 003377300001 Du 22/06/2022

2527M91P02	RING	CPE13859202	US	3,00	EA	789,00	8484900090
B1316-04911	FILTER	CPE13859206	FR	7,00	EA	6181,00	8421999099

Type 1X3 LEAP							
2532M16P02	RING	CPE13859208	US	5,00	EA	2066,25	8484900090

Total amount :

16540,50

FACTURE EXPEDITION/Shipping Invoice

Ref. 003377300001 Du 22/06/2022

Total colis / Number of cases 1	Poids Brut/Gross Weight (Kgm) 4,60 Poids taxable/Taxable weight 4,60	Poids Net/Net Weight (Kgm) 4,40	Volume (M3) 0,025	Total amount 16540,50	Lieu d'établissement MOISSY-CRAMAYEL Nom : Signature
Freight cost Customs value Terms of payment: Wire Transfer 30 days invoice					
Commentaires / Comments					

ORIGIN ID: XFEBA 016059513
SERVICE: IL EXPEDITION
SNECAIA
ROND POINT RENE RAVAUD
MOISSY CRAMAYEL, 77 77550
FRANCE FR

SHIP DATE: 23JUN22
ACTWGT: 4.60 KG
CAD: 103042680/INET4495
DIMS: 35X35X20 CM

BILL RECIPIENT

TO AJ WALTER AVIATION LTD

LOGISTICS CENTRE
THE BUSINESS PARK
MAYDWELL AVENUE
SLINFOLD SX RH13 0AS

000000000 REF: 00337300001

PO:

DEPT:

(GB)

581J2/274F/FE4A



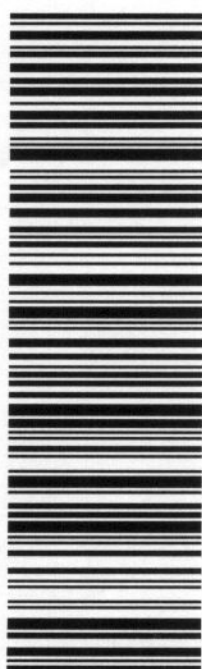
J228282041202uv

TRK# 7771 9589 6376
0430

A2
IP EOD
ETD

FD WNCB

RH13 OAS
STN
SX-GB



Après l'impression de cette étiquette :
COPIE DU DESTINATAIRE - VEUILLEZ LA PLACER DEVANT LA POCHETTE

1. Pliez la page imprimée le long de la ligne horizontale.
2. Placez l'étiquette dans la pochette d'expédition et fixez-la à votre paquet.

EXTRAIT DES CONDITIONS DE TRANSPORT DE FEDERAL EXPRESS POUR L'EMEA. Veuillez lire la version complète de nos Conditions de Transport pour l'EMEA sur www.fedex.com NOTE PREALABLE IMPORTANTE. Les présentes Conditions de Transport EXCLUENT TOUTE RESPONSABILITE de FedEx et de ses employés ou agents en cas de perte, de dommage ou de retard dans certaines circonstances, L'INTENT SA RESPONSABILITE aux montants indiqués lorsqu'une telle responsabilité est acceptée et PREVOIENT LA NOTIFICATION DES RECLAMATIONS dans des délais très stricts. Il est important que les Expéditeurs prennent bonne note des présentes Conditions et, si nécessaire, souscrivent des assurances pour la protection de leurs intérêts. 1. APPLICATION 1.1 Les présentes Conditions s'appliquent aux transports d'Envois provenant de et entre différents pays sélectionnés en Europe, au Moyen Orient, dans le sous-continent indien et en Afrique (l'EMEA) et proviennent de et entre des lieux spécifiques situés dans des pays sélectionnés de la zone EMEA utilisant les services ou les options de services de FedEx suivants (dans la mesure où ceux-ci sont disponibles) FedEx Europe First, FedEx International First, FedEx International Priority, FedEx International Priority Freight, FedEx International Priority Plus, FedEx International Broker Select, FedEx International Direct Distribution, FedEx International Economy, FedEx International Economy Freight, FedEx International Mail Services, FedEx iDay Freight, FedEx Priority Overnight et FedEx Standard Overnight. Ces services peuvent être modifiés de temps à autre. Sur demande, les clients peuvent être informés des destinations couvertes par les services de FedEx. Les présentes Conditions ne s'appliquent pas aux Envois intra-Royaume-Uni et intra-Inde pour lesquels des conditions de transport distinctes s'appliquent. 1.2 En cas de divergence entre les présentes Conditions et les conditions telles qu'imprimées sur tout bordereau d'expédition international, FedEx, manifeste, étiquette de transport ou tout autre document de transport, les présentes Conditions prévalent dans la mesure où elles ne sont pas en contradiction avec les règles impératives en matière de responsabilité dans le domaine du transport international prévues par les Conventions de Varsovie ou de Montréal et leurs Protocoles ultérieurs respectifs ou par d'autres conventions applicables ou avec tout tarif applicable, ou pour les Envois transportés de et entre des lieux spécifiques au sein d'un même pays, avec les règles impératives en matière de responsabilité dans le domaine du transport prévues par les lois de ce pays. 1.4 Les présentes Conditions (dont les termes incluent les accords et conventions auxquels il est fait expressément référence) constituent l'intégralité de l'accord entre les parties et, conformément aux dispositions de l'Article 1.3, prévalent, supplantent et remplacent toutes autres conditions, lettres ou orales, figurant dans un quelconque autre document et, notamment, toutes autres conditions que l'Expéditeur chercherait à imposer ou toutes déclarations écrites ou orales relatives à ces Conditions. 3. TARIFS Les tarifs appliqués servent d'exemple en application au moment où le contrat de transport est conclu. 4. FACTURATION 4.1 FedEx se réserve le droit d'augmenter de plein droit et sans mise en demeure tout montant payé dans les 15 jours de la date de facturation de 15 % (ou d'un montant tel qu'appliqué par FedEx conformément aux conditions générales de paiement locales applicables) à titre de pénalité pour frais administratifs et d'un intérêt annuel sur taux de 6 % au-dessus de celui de la Banque Centrale Européenne (ou d'un montant tel qu'appliqué par FedEx conformément aux conditions générales de paiement locales applicables), circule pour tout motif commercial ou au taux d'intérêt maximum prévu par la législation applicable dans le cas où celui-ci serait inférieur. 4.2 Les droits de douane et taxes journaliers, le cas échéant, être déduits en fonction du contenu des Envois. 4.7 QUELLES QUE SOIENT LES INSTRUCTIONS DE Paiement OU NONOBTENANT TOUTE DISPOSITION CONTRAIRE, L'EXPEDITEUR EST TOUJOURS RECEVABLE EN DERNIER RECOURS DE TOUTS FRAIS APPERTENANT A UN ENVOI, Y COMPRIS, LE CAS ECHEANT, TOUS DROITS DE DOUANE OU TAXES. 4.8 Pour la conversion de monnaies, FedEx peut appliquer des taux de conversion. Veuillez lire la version complète de nos Conditions de Transport pour l'EMEA. 5. CORRECTIONS DE FACTURES / POURSUIVRES 5.1 Si le service d'envoi ou le poids ne sont pas corrects, FedEx peut corriger à tout moment le bordereau d'expédition international et la facture tiendra compte de ces corrections. Dans ce cas, FedEx disposera du droit de facturer des frais de traitement spécial pour avoir été contrainte de procéder à ces corrections et modifications. 5.2 Des Frais journaliers sont dus sur la base du poids dimensionnel. 7. LIMITATIONS 7.1 Les limitations en matière de taille et de poids de Colis varient suivant les pays ou les services de FedEx. Veuillez vous référer à www.fedex.com et à la version complète de nos Conditions de Transport pour l'EMEA. 8. ARTICLES NON TRANSPORTABLES 8.1 Les articles suivants ne peuvent être transportés vers aucune destination : armes, explosifs, corps humains ou parties ou corps humain, envois avec livraison contre paiement, armes à feu, plantes et graines, denrées périssables, articles photographiques, déchets dangereux, marchandises dangereuses, animaux morts ou vivants, etc. Pour une liste complète des articles non transportables, veuillez lire la version complète de nos Conditions de Transport pour l'EMEA. 10. EMBALLAGE ET MARQUAGE 10.1 Tous les Colis doivent être préparés et emballés par l'Expéditeur afin de permettre un transport par air ou par route sans dommage dans des conditions ordinaires de manutention dans un environnement de transport express et en conformité avec les lois, règles et réglementations applicables, en ce compris celles concernant l'emballage, le marquage et l'étiquetage. 10.2 FedEx n'assume aucune responsabilité en cas de dommages causés par un changement de température ou de pression atmosphérique. 11. INSPECTION DES COLIS 11.1 FedEx pourra, à sa seule discrétion ou à la demande des autorités compétentes, ouvrir et vérifier tout Envoi à tout moment sans préavis et n'assume aucune responsabilité de ce fait. 11.2 En application des réglementations applicables dans différents pays, FedEx est tenue de contrôler les Envois aux rayons X. L'Expéditeur et le Destinataire reconnaissent à toute plainte pour tout dommage qui résulterait de cet examen. 12. CONTROLE DOUANIER 12.1 En cas de défaut de présentation de tous les documents requis par les lois relatives aux douanes ou à l'exportation et/ou s'ils ne sont pas dûment complétés (y compris la Lettre de Transport (Ablan)), FedEx ne pourra être tenue pour responsable ni envers l'Expéditeur, ni envers toute autre personne d'aucune perte ni d'aucun frais ou retard causés par le non-respect par l'Expéditeur de cette disposition. 12.6 FedEx se réserve le droit de facturer des frais supplémentaires concernant le débroussaillage et les services accessoires relatifs aux opérations de débroussaillage des Envois. 12.7 DROITS ET TAXES 12.1 Sans préjudice des Articles 4.6 et 4.7, FedEx peut, si et lorsque cela est applicable, décider d'avancer pour le compte de la partie responsable de leur paiement (le Cédant) tous droits de douane et taxes. 12.2 Si FedEx fait l'avance des droits de douane et taxes, FedEx se réserve le droit d'insérer une mention de prépaiement dans la Lettre de Transport (Ablan). 12.3 Tout Envoi peut être retardé si l'adresse mentionnée sur le Bordereau d'expédition (interne), ou à une personne autre que la personne ou l'entité mentionnée sur le Bordereau d'expédition (interne) ne peut être trouvée. L'Expéditeur reconnaît et accepte expressément que dans certains pays de destination, la livraison peut être effectuée auprès d'un tiers ou dans une boîte aux lettres ou tout autre endroit accessible au Destinataire. 17. GARANTIE DE REMBOURSEMENT Veuillez lire la version complète de nos Conditions de Transport pour l'EMEA. 18. VALEUR DECLAREE ET LIMITES DE RESPONSABILITE 18.1 A moins que l'Expéditeur n'indique une Valeur Déclarée plus importante pour le transport sur le bordereau d'expédition international et paye les frais requis, la responsabilité de FedEx est limitée au plus élevé des montants suivants : si le montant prévu par le traité international applicable ou la loi locale applicable, ou si 22 € par kilogramme, ou si 100 USD par Envoi. Pour les Envois utilisant les services FedEx iDay Freight, FedEx Priority Overnight et FedEx Standard Overnight à l'intérieur de l'EMEA, la responsabilité de FedEx est limitée au plus élevé des montants suivants : si le montant prévu par le traité international applicable ou la loi locale applicable, ou si 10 € par kilogramme, ou si 100 USD par Envoi, à moins que l'Expéditeur n'indique une valeur plus importante sur le bordereau d'expédition international et paye les frais requis. Pour les Envois utilisant les services FedEx iDay Freight, FedEx Priority Overnight et FedEx Standard Overnight à l'intérieur de l'EMEA, la responsabilité de FedEx est limitée au plus élevé des montants suivants : si le montant prévu par le traité international applicable ou la loi locale applicable, ou si 100 USD par Envoi, à moins que l'Expéditeur n'indique une valeur plus importante sur le bordereau d'expédition international et paye les frais requis. 18.2 La Valeur Déclarée pour le transport de tout Colis représente la responsabilité maximale de FedEx relativement à l'Envoi de ce Colis, et ce pour, sans que cette énumération ne soit limitative, toute perte, dommage, retard, livraison défectueuse, défaut de fournir toute information ou information incorrecte concernant l'Envoi. 18.3 La Valeur Déclarée maximum pour la Couverture et le Transport est limitée et peut varier selon les destinations. Si applicable, la Valeur Déclarée pour le transport ne peut en aucun cas excéder la Valeur Déclarée en Couverture. La Valeur Déclarée maximum pour la Couverture et le Transport pour le contenu d'une FedEx Enveloppe ou d'un FedEx Pak, quelle que soit la destination, est le plus élevé des deux montants suivants : 100 USD par Envoi ou 9,07 € par livre. Les marchandises d'une valeur inférieure ou égale à ces montants ne doivent pas être envoyées dans une FedEx Enveloppe ou un FedEx Pak. A moins que FedEx n'y ait expressément dérogé, le montant maximum de la Valeur Déclarée pour le transport ne peut excéder 30 000 USD par Envoi, excepté pour les services FedEx International Priority Freight et FedEx International Economy Freight pour lesquels la Valeur Déclarée pour le transport ne peut excéder 100 000 USD par Envoi. 18.4 Les Envois contenant des objets d'une grande valeur énumérés ci-après ne peuvent avoir une Valeur Déclarée pour le transport dépassant le plus élevé des montants suivants : 1 000 USD par Envoi ou 9,07 € par livre. Pour plus d'informations, veuillez lire la version complète de nos Conditions de Transport pour l'EMEA. 18.9 Outre que soit la Valeur Déclarée pour le transport d'un Colis, la responsabilité de FedEx pour toute perte, dommage, retard, livraison défectueuse, absence de livraison, information défectueuse, absence d'information ou communication défectueuse d'information, ne pourra excéder le montant le plus élevé des montants suivants : les frais de réparation de l'Envoi, sa valeur amoindrie ou son coût de remplacement. 19. NON-RESPONSABILITE 19.1 FedEx ne sera en aucun cas responsable de tous dommages excédant le montant le plus élevé entre le montant de la Valeur Déclarée telle que limitée par l'Article 18) ou la limitation de responsabilité prévue par la convention internationale applicable telle qu'amendée ou, pour les Envois provenant de et entre des lieux spécifiques situés dans un même pays, par la loi applicable. 19.2 FedEx ne sera en aucun cas responsable des pertes ou dommages occasionnés, directement ou indirectement, par ou des événements liés au contenu de l'Envoi. 20. RECLAMATIONS Toutes les réclamations doivent être effectuées dans des délais stricts. Veuillez lire la version complète de nos Conditions de Transport pour l'EMEA. 21. SURCHARGES FedEx se réserve le droit d'appliquer aux Envois, sans notification, des surcharges relatives au carburant ainsi que toutes autres surcharges. 25. PROTECTION DES DONNEES 25.2 En transmettant toute donnée à caractère personnel à FedEx, l'Expéditeur consent à FedEx le droit d'utiliser ces données dans le but de lui permettre (ou ses agents ou sous-traitants) d'exécuter ses obligations conformément au bordereau d'expédition international approprié et aux présentes Conditions. L'Expéditeur consent également le droit de FedEx de communiquer ces données à FedEx Corporation, ses filiales et succursales, et confirme que FedEx peut faire de même avec les données du Destinataire. 25.5 En transmettant l'Envoi et en signant la Lettre de Transport (Ablan), l'Expéditeur consent au transfert de telles données à caractère personnel en vue de l'exécution des obligations de FedEx, en ce compris pour les Envois en dehors de l'EMEA.